

Distribution d'eau potable de la commune de Ponthaux

Devoir d'information des distributeurs d'eau potable

L'ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public du 16 décembre 2016 (OPBD) prescrit (art. 5) que toute personne qui exploite des infrastructures d'eau potable distribuée aux consommateurs est tenue d'informer ceux-ci au moins une fois par année, de manière exhaustive, au sujet de sa qualité.

En 2023, environ 50'000 mètres cube d'eau potable ont été fournis au réseau de Ponthaux par la commune de Grolley.

Nous énumérons ci-dessous les principales données concernant l'eau :

En 2023, l'eau fournie à la commune de Ponthaux provenait :

- 53% Puits des Baumes, situé sur la commune de Chandon
- 47% Puits du Moulin, situé sur la commune de Chésopelloz

Le traitement des ressources principales se composait de :

Provenance	Traitement
Puits de Baumes	Pas de traitement
Puits du Moulin	Chloration

- 4 échantillons d'eau potable ont été prélevés dans le réseau de la commune durant l'année 2023, dans le cadre de l'autocontrôle. Tous les échantillons répondaient aux exigences légales sur la qualité microbiologique et chimique de l'eau.

Le tableau ci-dessous présente la plage moyenne de valeurs de dureté et de teneur en nitrate de l'eau potable :

Paramètre	Valeur	Remarque
Dureté totale	39 degrés français	Dure
Teneur en nitrate	22 mg/l	La tolérance légale est de 40 mg/l.

Tout complément d'information peut être obtenu auprès de SINEF à Givisiez :

tél. : 026 350 11 60

e-mail : info@sinef.ch